

# CONTOURNEMENT SUD-EST D'AVRANCHES

## LANCEMENT D'UNE CONCERTATION PRÉALABLE AU PROJET



Le Département lance le débat autour de l'opportunité du projet auprès du grand public - riverains, usagers, entreprises locales, associations -, à travers la réalisation d'une concertation publique. Cette dernière permettra d'informer le public sur les objectifs et les caractéristiques principales du projet, les enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire, mais aussi d'échanger sur des solutions alternatives, dans le cadre de la séquence « éviter, réduire, compenser » inscrite au Code de l'environnement.

Afin de garantir la neutralité de la concertation, le Département a sollicité la Commission nationale du débat public (CNDP) pour que celle-ci soit réalisée sous l'égide d'un garant qui sera chargé de veiller à la qualité, la sincérité et l'intelligibilité des informations diffusées au public ainsi qu'au bon déroulement de la concertation préalable et à la possibilité, pour le public, de formuler des questions et de donner son avis.

La concertation se déroulera du 3 au 31 mars 2025.

**JEAN MORIN**  
Président du Département de la  
Manche

**AXEL FORTIN-LARIVIÈRE**  
Vice-président du Département en  
charge des déplacements

**vous convient au point presse de présentation des modalités de la concertation  
préalable pour l'aménagement du contournement sud-est d'Avranches,**

le lundi 24 février 2025 à 16h15,

à la salle socioculturelle de Saint-Martin-des-Champs